Société ontarienne de financement de la croissance

Rapport annuel 2008-2009

Ontario

Société ontarienne de financement de la croissance

La Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC) a été établie par la Loi de 2008 sur la Société ontarienne de financement de la croissance et a été lancée le 27 février 2009. La principale activité de la SOFC consiste à gérer les intérêts du gouvernement de l'Ontario dans la société en commandite connue sous le nom du Fonds ontarien de capital-risque SC (FOCR).

La Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC) a été établie par la Loi de 2008 sur la Société ontarienne de financement de la croissance et a été lancée le 27 février 2009. La principale activité de la SOFC consiste à gérer les intérêts du gouvernement de l'Ontario dans la société en commandite connue sous le nom du Fonds ontarien de capital-risque SC (FOCR).

Mission

La Société ontarienne de financement de la croissance (« SOFC » ou la « Société ») a été établie par la Loi de 2008 sur la Société ontarienne de financement de la croissance. Les activités principales de la Société sont les suivantes :

- s'occuper de l'intérêt du gouvernement de l'Ontario dans la société en commandite appelée Fonds ontarien de capital-risque SC, et notamment le recevoir, le détenir et l'administrer;
- réaliser les autres objets fixés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

La SOFC retient les services du ministère de la Recherche et de l'Innovation pour exécuter ses activités quotidiennes; pendant l'exercice 2008-2009, le MRI a absorbé ces coûts, toutefois pour les années ultérieures, le MRI a l'intention de facturer ces services selon la comptabilisation après recouvrement des coûts, selon le cas. La SOFC reçoit aussi des services de gestion de trésorerie de l'Office ontarien de financement (OOF) en contrepartie de frais de gestion. L'OOF est un organisme du gouvernement de l'Ontario chargé d'offrir des services financiers et des services centralisés de gestion de la trésorerie au gouvernement provincial.

Le Fonds ontarien de capital-risque (FOCR) au capital de 205 millions $ est une initiative mixte du gouvernement de l'Ontario et de grands investisseurs institutionnels, initiative qui investit surtout dans les fonds de capital-risque et les fonds d'actions de croissance, établis en Ontario et axés sur l'Ontario, qui appuient des entreprises innovantes et à forte croissance. L'Ontario s'est engagé à verser 90 millions $ au Fonds, le reste provenant de partenaires institutionnels. Ayant adopté la structure d'un fonds de fonds, le FOCR a pour objectif principal de générer un rendement attractif pour ses investisseurs. Le Fonds est géré par *TD Capital Private Equity Investors.*

Table des matières

05 **Message du Président et du Président-directeur général**

06 **Rapport de gestion**
06 Industrie du capital-risque
06 Le Fonds ontarien de capital-risque
07 Résultats de 2008-2009
07 Perspectives pour 2009-2010

08 **États financiers**
08 Responsabilité en matière de communication de l'information financière
09 Rapport du vérificateur
10 Bilan
11 État de l'évolution de l'actif net
12 État des résultats
13 État des flux de trésorerie
14 Notes afférentes aux états financiers

19 **Gouvernance**
19 Aperçu
20 Communication de l'information financière
21 Conseil d'administration
22 Politiques et procédés en matière de gestion des risques

23 **Autres sources d'information**

Message du président et du président-directeur général

Nous sommes heureux d'avoir lancé la Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC) le 27 février 2009.

L'objet principal de la SOFC est de s'occuper de l'intérêt du gouvernement de l'Ontario dans la société en commandite appelée Fonds ontarien de capital-risque SC (FOCR).

Nous sommes enthousiastes au sujet des perspectives du FOCR pour l'avenir. En mettant du capital à la disposition de fonds prometteurs en Ontario, le FOCR vise à renforcer la capacité du secteur du capital-risque de la province à appuyer des entreprises innovantes et à forte croissance en Ontario et ce, en rendant plus facile l'accès au capital, aux compétences spécialisées et au soutien dont elles ont besoin.

Le FOCR a augmenté de manière significative le niveau des investissements effectués par les investisseurs institutionnels et sociétaires dans le capital-risque en Ontario.

Pendant sa première année d'activité, le FOCR a enregistré de solides résultats, annonçant un engagement allant jusqu'à 15 millions $ à l'égard du « Growth Fund I » de Georgian Partners, fonds de capital-risque établi en Ontario et qui se concentre sur les entreprises en phase de développement, notamment les sociétés ontariennes prometteuses, dans les secteurs de la technologie de l'information, du regroupement de l'information et des logiciels d'entreprise.

Le FOCR a réalisé deux autres engagements pour un montant total d'environ 4,2 millions $ à l'égard de fonds qualifiés de capital-risque en conformité avec les directives approuvées qui régissent le portefeuille du FOCR.

Pour ce qui de 2009-2010, cet exercice représente une importante source d'opportunités. Après la fin de son exercice, le FOCR a annoncé avoir réalisé un engagement de 20 millions $ dans le « Capital Venture Fund III » de EdgeStone, fonds de capital-risque établi en Ontario qui se concentre sur les sociétés canadiennes de technologie de l'information en premier développement ou en phase de croissance. Par ailleurs, d'autres provinces ont annoncé de nouvelles initiatives en matière de capital-risque. Celles-ci sont des sources clés de capital à engager dans des fonds de capital-risque étant à la recherche d'autres associés à responsabilité limitée qui investiraient dans leurs fonds.

Nous aimerions profiter de l'occasion pour remercier les membres du Conseil d'administration pour leurs conseils et leur surveillance tout au long de cet exercice financier inaugural, et nous avons hâte de pouvoir travailler avec eux en 2009-2010.

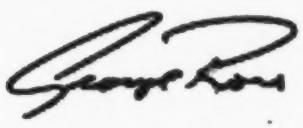

George Ross
Président

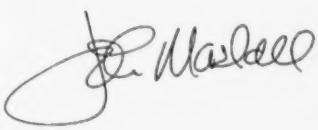

John Marshall
Président-directeur général

Rapport de gestion

Dans ce chapitre, vous trouverez le Rapport de gestion relatif aux résultats de la SOFC en 2008-2009 et ses objectifs pour 2009-2010, en commençant par un aperçu de l'industrie du capital-risque.

Industrie du capital-risque

Le capital-risque est une source de capital fournie par des investisseurs privés ou publics. Ces investissements sont destinés à des entreprises en phase d'amorçage, de démarrage, de premier développement ou de développement (en phase pré-PAPE). Parmi les sources clés de capital-risque, on trouve les capitaux collectifs privés et ceux financés par les deniers publics qui ont généralement un intérêt en capitaux propres dans une entité émettrice.

Les entreprises innovantes ont besoin du capital et des compétences en entrepreneuriat que possèdent les investisseurs étant prêts à s'exposer à des risques plus élevés dans le but d'obtenir un rendement plus performant.

Une entreprise a le plus besoin de capital-risque pour survivre et réussir quand elle est en phase de démarrage et en phase de croissance. En moyenne, le taux de survie d'une entreprise en phase de démarrage est relativement faible, souvent, parce que celle-ci ne possède ni l'expérience ni les compétences nécessaires pour attirer des investisseurs et s'associer à eux sur le long terme.

La récession économique a eu une incidence sur la disponibilité de capital dont ont besoin les entreprises du savoir et émergentes en Ontario pour se développer et être compétitives sur les marchés internationaux. Le capital-risque, les investisseurs providentiels et les investisseurs institutionnels s'occupent à gérer leurs portefeuilles de placements existants et font preuve de prudence lorsqu'ils envisagent de nouveaux investissements dans des entreprises en phase de premier développement.

Les investissements en capital-risque en Ontario ont enregistré une baisse depuis quelques années consécutivement à la bulle haute-technologie de 1999-2000. En 2008, les investissements en capital-risque étaient à leur niveau le plus bas en 10 ans. En effet, les gestionnaires de fonds de capital-risque s'occupaient soit à maintenir les investissements en cours soit à boucler leurs portefeuilles (c'est-à-dire, pas de nouvelles activités d'investissement dans des entreprises). Au total, le montant des investissements en capital-risque a chuté vertigineusement pour passer d'un sommet de 3 456 millions $ investis en 2000 au niveau le plus bas en 10 ans, soit 570 millions $ en 2008.

En conséquence du déclin continu du capital d'investissement, les entreprises innovantes en Ontario ont été forcées de chercher des investisseurs en dehors de la province. Pour répondre à ce défi en 2006, le gouvernement de l'Ontario a annoncé qu'il mettrait en place une initiative visant le capital-risque. À la suite de consultations avec les membres de l'industrie du capital-risque et après examen des meilleures pratiques en vigueur dans plus de 30 territoires de compétence, le Fonds ontarien de capital-risque (FOCR) a été créé en juin 2008.

Le Fonds ontarien de capital-risque

Société en commandite simple entre le gouvernement de l'Ontario et de grands investisseurs institutionnels, le Fonds ontarien de capital-risque (FOCR) investit surtout dans les fonds de capital-risque et les fonds de croissance axés sur l'Ontario et qui appuient les compagnies innovatrices à forte croissance.

Outre le gouvernement de l'Ontario, les principaux partenaires institutionnels du fonds sont les suivants : Groupe Financier Banque TD, OMERS Capital Partners, RBC Capital Partners, Banque de développement du Canada et Financière Manuvie.

Le FOCR a été conçu dans le but d'encourager l'innovation et les investissements en Ontario en améliorant le rendement à long terme des investissements et en contribuant à la création d'une industrie du capital-risque qui soit concurrentielle à l'échelle internationale et autonome.

Le Fonds vise à constituer un portefeuille composé surtout d'investissements dans des fonds de croissance et des fonds de capital-risque, axés sur l'Ontario et établis en Ontario, et des co-investissements directs.

En suivant scrupuleusement l'objectif qu'il s'est donné, à savoir, de générer un rendement de premier plan et d'encourager la création d'une catégorie de gestionnaires de fonds de qualité exceptionnelle, le FOCR sert de catalyseur, neuf et important, dans le cadre des efforts déployés pour créer en Ontario une industrie du capital-risque qui soit rentable, concurrentielle à l'échelle internationale et autonome.

Tandis que le Fonds a pour objectif de générer un rendement attrayant, on prévoit qu'il aura une incidence considérable sur la création d'un cycle vertueux qui entraînera, à long terme, de plus en plus d'investissements dans des technologies et des innovations ontariennes de calibre mondial.

L'effondrement général des marchés financiers de capital-risque et de capitaux propres à l'automne de 2008 a mis en évidence la place importante qu'occupe le Fonds ontarien de capital-risque en tant que source clé de capital-risque pour les fonds de capital-risque en Ontario.

Le lancement en juin 2008 du Fonds ontarien de capital-risque était opportun vu l'incidence potentielle qu'une récession économique à l'automne 2008 aurait pu avoir sur cette initiative.

Ensemble, les associés à responsabilité limitée du FOCR travaillent à mobiliser de nouvelles sources de capital-risque pour cultiver la prochaine génération d'entreprises innovantes à forte croissance.

Initiatives du FOCR
La présence dynamique d'une industrie du capital-risque en Ontario et au Canada est un des moteurs principaux de la performance du FOCR et de sa capacité, à long terme, d'attirer de nouveaux capitaux vers ce marché, pour aider les entreprises innovantes et prometteuses.

En conséquence, TD Capital, gestionnaire du FOCR, exploite l'échelle et la stratégie exceptionnelle du Fonds en vue de mettre en application, à l'échelle du secteur, un programme intégré destiné à accélérer l'évolution générale de ce secteur industriel et à promouvoir l'avènement d'une « culture de l'innovation » en Ontario.

Les initiatives en matière de capital-risque seront érigées sur la base de trois leviers clés :

1) Aider à comprendre
Parmi les initiatives visant à expliquer les activités du FOCR, on compte le site Web OVCF.com et le bulletin d'information semestriel « E-Venture ». Ces initiatives visent les objectifs suivants :

- diffuser de l'information sur le programme du capital-risque de l'Ontario et les objectifs visés par celui-ci;
- faire en sorte que la mission et les réussites du FOCR soient diffusées à l'échelle du milieu professionnel du capital-risque, tant en Ontario qu'en dehors de la province;
- donner l'accès aux ressources de l'industrie et aux meilleures pratiques en vigueur.

2) Modèles de rôle
Parmi les initiatives proposées, il s'agira de créer une catégorie de leaders de l'industrie en appuyant, entre autres par des investissements, les promoteurs de fonds prometteurs en Ontario et en faisant des investissements de manière ouverte et transparente en conformité avec les principes énoncés dans le programme du FOCR. L'objectif de ces initiatives sera :

- de créer des modèles de rôle qui illustrent la mentalité et les comportements nécessaires pour soutenir une industrie du capital-risque durable en Ontario;
- de diffuser les meilleures pratiques à appliquer dans des domaines clés tels que la structuration de fonds, l'élaboration de matériel relatif au contrôle diligent et la mobilisation de fonds.

3) Formation des compétences
Au nombre des initiatives proposées, on compte la création d'une catégorie haut-de-gamme de promoteurs de fonds de capital-risque et de fonds d'action de croissance qui soient capables de générer un meilleur rendement, des séminaires axés sur la formation continue et le réseautage pour les promoteurs de fonds de capital-risque (y compris une série de conférences midi) et un sommet annuel avec le PDG pour appuyer les entreprises constitutives des portefeuilles des promoteurs de fonds. L'objectif de ces initiatives sera :

- d'approfondir les connaissances et les compétences des responsables politiques, des investisseurs, des entrepreneurs et des équipes de gestion;
- de prévoir des occasions de formation et de réseautage;
- de mettre à profit l'envergure du FOCR pour appuyer les promoteurs de fonds prometteurs en présentant des initiatives qu'ils seraient incapables de réaliser seuls.

Résultats de 2008-2009
Au cours de l'exercice financier 2008-2009 de la SOFC, le FOCR a annoncé l'engagement d'un montant allant jusqu'à 15 millions $ à l'égard du « Growth Fund I » de Georgian Partners, fonds de capital-risque phare qui est établi en Ontario. Cet investissement illustre la mise en application de la stratégie du FOCR, notamment de renforcer l'industrie du capital-risque de l'Ontario en investissant dans des fonds dirigés par des gestionnaires capables de générer des rendements de premier plan.

Le Fonds de développement des technologies émergentes de l'Ontario, annoncé le 18 mars 2009, et les programmes financés par du capital-risque dans d'autres territoires sont des sources clés de capital pour les entreprises financées par du capital-risque et les fonds de capital-risque, particulièrement pour les fonds de capital-risque qui sont à la recherche d'autres investisseurs pour des fonds.

Perspectives pour 2009-2010
La Société ontarienne de financement de la croissance a l'intention de se concentrer sur les objectifs suivants :

- s'acquitter des ses obligations en matière de gestion de l'intérêt du gouvernement de l'Ontario dans le FOCR;
- améliorer les contrôles internes, notamment les contrôles au niveau des structures et des procédés;
- établir les comités de gestion du Conseil d'administration;
- élaborer un cadre visant à mesurer le rendement.

États financiers

Responsabilité en matière de communication de l'information financière

Les états financiers de la Société ontarienne de financement de la croissance, que vous trouverez ci-joint, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada de l'Institut Canadien des Comptables Agréés et leur responsabilité incombe à la direction. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours d'une période ultérieure. Les états financiers ont été établis en bonne et due forme suivant un seuil de signification raisonnable et sont basés sur les renseignements disponibles au 20 mai 2009.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu pour assurer dans une mesure raisonnable la protection de l'actif et l'accès en temps voulu à des renseignements financiers fiables. Ce système comprend des politiques et méthodes officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui assure, comme il se doit, la délégation des pouvoirs et la division des responsabilités. La Division de la vérification interne de l'Ontario du ministère des Finances a la capacité d'évaluer en permanence et de manière indépendante l'efficacité de ces contrôles internes et fait part de ses conclusions à la direction et au comité de vérification du conseil d'administration.

Le conseil d'administration doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des rapports financiers et des contrôles internes. Le comité de vérification aide le conseil d'administration à s'acquitter de ces responsabilités. Le comité de vérification tient des réunions régulières avec la direction, les vérificateurs internes et le vérificateur externe pour discuter des questions soulevées et revoir les états financiers avant d'en recommander l'approbation au conseil d'administration.

La vérification des états financiers a été confiée à une tierce partie, notamment le cabinet Gordon Hardcastle, Chartered Accountant. La responsabilité du vérificateur consiste à exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la SOFC en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada. Le rapport du vérificateur, qui figure à la page suivante, indique la portée de l'examen du vérificateur et son opinion.

Au nom de la direction :

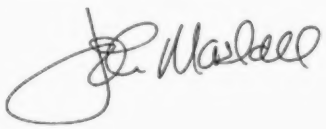

John Marshall
Président-directeur général

Gordon Hardcastle
CHARTERED ACCOUNTANT

P.O. Box 176 • 4174 Catherine Street
Dorchester, Ontario N0L 1G0
Telephone (519) 268•7774
1•800•387•2131
Facsimile (519) 268•8502
eMail solutions@ghca.ca

Rapport du vérificateur

Aux administrateurs de la Société ontarienne de financement de la croissance

J'ai vérifié le bilan de la Société ontarienne de financement de la croissance au 31 mars 2009 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Gordon Hardcastle

Dorchester (Ontario)
Le 20 mai 2009

Comptable agréé
Comptable public agréé

Société ontarienne de financement de la croissance
Bilan
Le 31mars 2009

ACTIF		
Encaisse	$	12 105
Titres de placement *(Note 4)*		90 550 243
Comptes débiteurs		182 738
Placement dans le Fonds ontarien de capital-risque SC *(Note 5)*		1 757 551
	$	**92 502 637**
PASSIF ET ACTIF NET		
Comptes créditeurs	$	8 928
ACTIF NET		
Fonds général		92 493 709
PASSIF ET ACTIF NET	**$**	**92 502 637**

AU NOM DU CONSEIL

Directeur

Directeur

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Société ontarienne de financement de la croissance
État de l'évolution de l'actif net
Exercice prenant fin le 31 mars 2009

		2009
ACTIF NET – DÉBUT DE LA PÉRIODE	**$**	-
Revenu net pour l'exercice		92 493 709
ACTIF NET – FIN DE LA PÉRIODE	**$**	**92 493 709**

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Société ontarienne de financement de la croissance
État des résultats
Exercice prenant fin le 31 mars 2009

REVENUS		
Province de l'Ontario *(Note 6)*	$	92 103 406
Revenu relatif à la constitution		182 738
Intérêts créditeurs		216 661
	$	**92 502 805**
CHARGES		
Frais professionnels	$	5 154
Frais de gestion		3 942
	$	**9 096**
REVENU NET	**$**	**92 493 709**

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Société ontarienne de financement de la croissance
État des flux de trésorerie
Exercice prenant fin le 31 mars 2009

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Revenu net pour l'exercice	$	92 493 709
Variation des éléments hors caisse :		
Comptes débiteurs	$	(182 738)
Comptes créditeurs		8 928
	$	(173 810)
Flux de trésorerie lié à l'exploitation	$	**92 319 899**
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Titres de placement	$	(90 550 243)
Investissement dans le Fonds ontarien de capital-risque SC		(1 757 551)
Flux de trésorerie utilisé par les activités d'investissement	$	**(92 307 794)**
AUGMENTATION DES ESPÈCES	$	12 105
Espèces au début de l'exercice		-
ESPÈCES À LA FIN DE L'EXERCICE	$	**12 105**

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

1. Description de la société

La Société ontarienne de financement de la croissance (« SOFC ») est une personne morale sans capital-actions, établie par la Loi de 2008 sur la Société ontarienne de financement de la croissance (la «Loi ») qui est entrée en vigueur le 1er février 2009 à titre d'organisme du ministère de la Recherche et de l'Innovation (« MRI »). Les objets de la Société sont énoncés dans la Loi.

Tel que prescrit dans les directives du Secrétariat du Conseil de gestion, la SOFC et le MRI ont élaboré une ébauche de protocole d'entente qui décrit les relations opérationnelles, administratives, financières et autres existant entre la SOFC et le MRI.

Les objets de la Société sont les suivants :

a) s'occuper de l'intérêt du gouvernement de l'Ontario dans la société en commandite appelée Fonds ontarien de capital-risque SC, et notamment le recevoir, le détenir et l'administrer;

b) recevoir et détenir des biens, immeubles ou meubles, aux fins des objets visés à l'alinéa a), ou s'occuper de tels biens;

c) réaliser les autres objets que prescrivent les règlements.

La SOFC est un organisme du gouvernement de l'Ontario classé « entreprise opérationnelle » conformément à la Directive sur l'établissement et l'obligation de rendre compte des organismes qu'a établie le Conseil du Trésor / Conseil de gestion du gouvernement de l'Ontario.

La SOFC a la responsabilité d'acquitter les obligations légales qui incombent au gouvernement de l'Ontario à titre d'associé à responsabilité limitée dans le Fonds ontarien de capital-risque (« FOCR » ou le « Fonds »). Ce dernier est une société en commandite de l'Ontario dont l'objet est de recevoir, détenir et administrer l'intérêt du gouvernement de l'Ontario dans la société en commandite qui a été établie pour réaliser le Fonds.

Le Fonds est une initiative conjointe du gouvernement de l'Ontario et de grands investisseurs institutionnels. Sa structure est celle d'un fonds de fonds qui investit principalement dans des fonds de capital-risque et des fonds d'actions de croissance qui sont établis en Ontario et qui sont axés sur l'Ontario. À leur tour, ces fonds font des investissements dans des entreprises innovantes et à forte croissance.

Le Fonds a été établi pour financer les investissements en Ontario réalisés par les gestionnaires de fonds de capital-risque et de fonds d'action de croissance qui sont capables de générer un meilleur rendement en investissant dans des entreprises dans le but de créer des sociétés de grande envergure et concurrentielles à l'échelle internationale.

La SOFC bénéficie d'une exemption de l'impôt fédéral et de l'impôt provincial aux termes de l'alinéa 149 1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

La date de clôture de l'exercice financier de la SOFC est la même que celle du gouvernement de l'Ontario, soit le 31 mars.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, dont les plus significatifs sont cités ci-dessous.

Comptabilisation des revenus

Par financement reçu, on entend les montants d'argent qui ont été transférés de l'Office ontarien de financement (« OOF ») tel qu'indiqué à la note 4.

Les intérêts créditeurs sont comptabilisés au fur et à mesure.

Le revenu relatif à la constitution représente le remboursement des coûts décaissés (dont frais juridiques et autres frais associés à la mobilisation de capitaux) encourus en rapport avec l'organisation du FOCR.

Catégories de charges

Les frais de gestion représentent les montants payés à l'OOF pour la gestion de trésorerie et des services associés.

Les frais professionnels sont les rémunérations payées à des tiers fournisseurs de services.

Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus au Canada exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant publié d'actif et de passif, la divulgation d'éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers et les montants publiés de revenus et de charges pendant l'exercice. Ces évaluations sont examinées régulièrement et tout ajustement nécessaire est porté au compte des résultats dans la période durant laquelle il a été identifié. Il se peut que les résultats actuels soient différents de ces estimations.

Instruments financiers

Le 1er février 2009, la société a adopté les nouvelles recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) présentées dans les chapitres 1530-Résultat étendu, 3250-Capitaux propres, 3855-Instruments financiers — comptabilisation et évaluation, 3861-Instruments financiers — informations à fournir et présentation et 3865-Couvertures. Ces nouveaux chapitres du Manuel, qui s'appliquent aux exercices commençant le 1er octobre 2007 ou après cette date, énoncent les normes de comptabilisation, de mesure, d'information à fournir et de présentation des instruments financiers. Le chapitre 1530 établit les normes de présentation du résultat étendu qui est définit comme étant la variation des capitaux propres résultant d'opérations et d'autres événements sans rapport avec les actionnaires. Les autres éléments du résultat étendu sont constitués d'éléments qui sont exclus du revenu net tel qu'établi selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Aux termes du chapitre 3855, tous les instruments financiers sont classés dans l'une des cinq catégories suivantes : détenus à des fins de transaction; détenus jusqu'à échéance; prêts et créances; actifs financiers disponibles à la vente; autres passifs financiers. Tous les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur dans le bilan d'ouverture de l'exercice de l'adoption.

Voici le sommaire du modèle comptable que la société a élu d'appliquer à chacune de ses catégories d'instruments financiers :

Instrument financier	**Catégorie**
Trésorerie	Détenus à des fins de transaction
Titres de placement	Disponibles à la vente
Comptes débiteurs	Prêts et créances
Investissement dans le Fonds ontarien de capital-risque SC	Disponibles à la vente
Créditeurs et frais à payer	Autres passifs financiers

Toute variation sera comptabilisée comme suit :

a) Les actifs détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la juste valeur à la date du bilan et toute variation de celle-ci est comptabilisée immédiatement au revenu net. Les intérêts et les dividendes créditeurs provenant des éléments d'actif détenus à des fins de transaction sont aussi portés au revenu pour l'exercice.

b) Les prêts et créances sont évalués au coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Toute variation est comptabilisée dans le revenu net.

c) Les actifs financiers disponibles à la vente qui ont un cours du marché dans un marché actif sont comptabilisés à la juste valeur. Les gains et les pertes non matérialisés sont comptabilisés dans l'état de l'évolution de l'actif net jusqu'à ce qu'ils soient réalisés par aliénation ou moins-value.

Les actifs financiers disponibles à la vente qui n'ont pas un cours du marché dans un marché actif sont comptabilisés au coût. Toute variation est comptabilisée dans l'état des résultats lorsqu'elle est réalisée par aliénation ou moins-value.

d) Les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Toute variation est comptabilisée dans le revenu net.

3. Instruments financiers

Risque de crédit

Il y a risque de crédit lorsqu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations ou y manque. Les sommes à recevoir par la Société ont été recueillies au complet après le 31 mars 2009. Pour l'heure, la SOFC n'est pas exposée à d'autres risques de crédit.

Juste valeur

La valeur comptable de la trésorerie, des comptes débiteurs et des comptes créditeurs est proche de leur juste valeur en raison de l'échéance immédiate ou à court terme de ces instruments.

La juste valeur de l'investissement dans le Fonds ontarien de capital-risque SC n'étant pas facile à déterminer, elle a été comptabilisée au coût.

Risque de change

Le risque de change représente le risque auquel est exposé le revenu de la SOFC en raison des variations des cours des devises étrangères et au degré de volatilité de ces cours. Pour l'heure, la SOFC n'est pas exposée au risque de change.

Taux d'intérêt

Le risque lié au taux d'intérêt est le risque que la valeur d'un instrument financier soit lésée par une fluctuation des taux d'intérêt. En cherchant à réduire au minimum les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt, la SOFC gère l'exposition à ce risque par ses activités normales d'exploitation et de financement. La Société est exposée au risque lié au taux d'intérêt principalement en raison de ses placements à court terme. Les risques lié aux fluctuations des taux d'intérêt sont minimisés étant donné que les placements ont une échéance d'une année ou moins.

4. Titres de placement

Bons du Trésor, Province de l'Ontario, échéance le 9 avril 2009	$	8 263 185
Bons du Trésor, Province de l'Ontario, échéance le 9 juin 2009		10 003 491
Bons du Trésor, Province de l'Ontario, échéance le 8 septembre 2009		56 431 470
Bons du Trésor, Province de l'Ontario, échéance le 10 mars 2010		15 852 097
	$	**90 550 243**

La SOFC peut opter de placer des sommes, dont elle n'a pas immédiatement besoin pour ses activités, de la manière suivante :

a) dettes obligataires du gouvernement du Canada ou garanties par celui-ci ou par une province du Canada;

b) comptes portant intérêt et certificats de dépôts à court terme émis ou garantis par une société de fiducie d'une banque à charte, une *credit union* ou une caisse populaire.

5. Investissement dans le Fonds ontarien de capital-risque SC

L'investissement dans le FOCR est comptabilisé au coût sur la base des appels de capitaux effectués par la société en commandite. Étant donné que la SC n'est pas négociée sur le marché ouvert, la valeur marchande de l'investissement n'est pas facile à déterminer.

6. Province de l'Ontario

En 2006, le gouvernement de l'Ontario, dans le cadre d'une initiative du ministère de la Recherche et de l'Innovation ("MRI") a annoncé son intention de participer à une initiative de capital-risque avec d'autres institutions. Cette initiative a nécessité la création du FOCR, société ontarienne en commandite.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative et dans le souci de veiller à son exécution opportune, l'engagement des autorités provinciales dans le FOCR à hauteur de 90 millions $ a été placé, sur instruction du ministre des Finances, par l'Office ontarien de financement, de plein droit et non à titre de placeur pour le compte du MRI, dans le Fonds (participation de l'Ontario à titre d'associé à responsabilité limitée), sur une base provisoire en attendant l'établissement par le MRI de la SOFC, pour recevoir et détenir l'investissement à la place de l'OOF et jusqu'au moment où l'intérêt dans le Fonds ait été cédé à la Société.

À la suite de l'initiative, l'Office ontarien de financement et le MRI ont conclu un protocole d'entente en date du 4 juin 2008 régissant l'opération financière et administrative de la mise de fonds du gouvernement de l'Ontario pendant la période où l'OOF en était le détenteur et avant l'entrée en vigueur de la cession.

Tel qu'indiqué dans les documents relatifs à la cession, la participation de l'Ontario dans la société en commandite a été cédée par l'Office ontarien de financement à la SOFC le 27 février 2009. Le sommaire des revenus et des dépenses encourues avant la cession est présenté ci-dessous.

Financement fourni par la province de l'Ontario	$	90 000 000
Intérêts créditeurs au 27 février 2009		2 148 641
Frais de gestion et autres frais encourus au 27 février 2009		(45 235)
	$	**92 103 406**

7. Engagements contractuels

La SOFC est engagée dans les obligations contractuelles suivantes :

a) Aux termes de l'entente relative aux services financiers conclue entre l'Office ontarien de financement (« OOF ») et la SOFC, l'OOF dispense des services et des activités de placement et de gestion de trésorerie pour le compte de la SOFC. L'OOF est l'organisme de la province of Ontario qui a pour mandat d'offrir des services financiers et des services centralisés de gestion de la trésorerie au gouvernement provincial. La SOFC verse à l'OOF des honoraires pour ces services d'après l'actif géré et fait des remboursements pour d'autres activités associées, selon le recouvrement des coûts.

b) Aux termes de l'entente régissant la société en commandite FOCR, la SOFC s'engage à faire des apports en capital dès publication de l'avis de l'appel de capitaux.

Gouvernance

Aperçu
Organisme de la Couronne, la SOFC est classée dans la catégorie des entreprises opérationnelles.

La gouvernance au sein de la SOFC fait appel à des mécanismes qui permettent d'assurer la supervision et la gestion efficaces de ses activités par ses cadres supérieurs, son comité de vérification, son conseil d'administration et le ministre de la Recherche et de l'Innovation. Ces mécanismes désignent, par ailleurs, les individus et les groupes qui sont responsables des activités de la Société et précisent leurs rôles. Le cadre de gouvernance de la SOFC est fondé sur la Directive sur l'établissement et l'obligation de rendre compte des organismes qu'a établie le Conseil de gestion du gouvernement et qui est décrite en détail dans la politique de gouvernance générale de la Société.

Responsabilité
Le cadre de responsabilité de la Société découle de la loi qui la régit – la Loi de 2008 sur la Société ontarienne de financement de la croissance – d'un protocole d'entente conclu entre la Société et le ministre de la Recherche et de l'Innovation et de directives publiées par le Conseil de gestion du gouvernement touchant les organismes de la Couronne. Ensemble, ces documents prévoient que le ministre de la Recherche et de l'Innovation est responsable devant l'Assemblée législative et le Cabinet au sujet de la SOFC.

Le président du conseil d'administration est responsable devant le ministre de l'exécution par la Société de sa mission. Les membres du conseil d'administration sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre de la Recherche et de l'Innovation, et sont responsables devant le ministre, par l'entremise du président du conseil d'administration, de la supervision de la gestion des activités de la Société.

Le président-directeur général est responsable devant le président du conseil d'administration de la gestion quotidienne des opérations de la SOFC et de la direction et de la supervision du personnel. Le personnel est nommé conformément à la *Loi sur la fonction publique* et il est assujetti aux politiques et directives du Conseil de gestion s'appliquant aux fonctionnaires. Le personnel et les cadres supérieurs sont responsables devant le président-directeur général.

Rôles et responsabilité
Le ministre de la Recherche et de l'Innovation maintient avec la SOFC, par l'entremise du président, des communications à propos des politiques gouvernementales, des attentes concernant la SOFC et des nouvelles orientations pertinentes pour cette dernière. Le ministre examine et approuve le plan d'activités annuel et recommande le plan aux fins de son approbation au Conseil de gestion du gouvernement, tous les trois ans ou telles que l'exigent les directives gouvernementales

Le président, qui est aussi sous-ministre de la Recherche et de l'Innovation, assume le leadership et donne des directives au président-directeur général et au conseil d'administration et veille à ce que la SOFC respecte les politiques et directives gouvernementales. Le président-directeur général est responsable des activités continues de la Société et veille à ce que les politiques et procédures, y compris la présentation de l'information financière, restent pertinentes et efficaces.

Pour l'heure, le conseil d'administration est composé de fonctionnaires. Le conseil d'administration a l'intention de se réunir tous les trois mois et recevra régulièrement des rapports du président-directeur général concernant les opérations de la Société et son observation des lois et politiques applicables.

Le comité de vérification du conseil d'administration approuvera un plan annuel de vérification interne et assurera la liaison au besoin avec les vérificateurs de la Société, tant internes qu'extérieurs, et avec le Vérificateur général de l'Ontario au sujet de l'information financière et des contrôles. Il a aussi l'intention d'examiner les politiques financières et les états financiers et de les recommander au conseil d'administration.

Communication de l'information financière

La SOFC prépare ses états financiers annuels en conformité avec les principes comptables généralement reconnus au Canada. Ces documents sont examinés par le comité de vérification et font l'objet de recommandations par celui-ci, puis ils sont approuvés par le conseil d'administration. Les états financiers non vérifiés sont préparés puis présentés devant le comité de vérification et le conseil d'administration tel que requis. Les états financiers annuels font l'objet d'une vérification par une tierce partie (sélection du vérificateur par compétition), qui exprime une opinion sur la question de savoir si ceux-ci donnent une image fidèle de la situation financière qui est en conformité avec les principes comptables généralement reconnus au Canada. Ces états financiers vérifiés sont examinés par le comité de vérification et le conseil d'administration, puis ils sont déposés à l'Assemblé législative de l'Ontario dans le cadre du Rapport annuel de la SOFC et figurent dans une annexe dans les Comptes publics de la province de l'Ontario.

Contrôles internes

La direction est responsable de l'établissement et du maintien de contrôles internes conçus pour assurer dans une mesure raisonnable la fiabilité des rapports financiers et la préparation des états financiers. Le système de contrôles internes comprend :

- la maintenance des dossiers qui, étant raisonnablement détaillés, représentent exactement et équitablement les opérations;
- assurent de manière raisonnable que les opérations sont exécutées conformément aux autorisations; et
- fournissent une garantie raisonnable à l'égard de la prévention ou de la détection en temps opportun d'opérations non autorisées qui seraient susceptibles d'avoir un effet réel sur les états financiers.

Pour l'heure, la SOFC continue à établir ses contrôles internes. Pour s'acquitter de sa responsabilité concernant la fiabilité et le caractère opportun de l'information financière, la SOFC emploie un système complet de contrôles internes, y compris ceux de nature organisationnelle et procédurale. Le système de contrôles internes devrait comprendre :

- la communication par écrit des politiques et méthodes régissant la conduite et la gestion du risque;
- la planification exhaustive des activités;
- la séparation des tâches;
- la délégation responsable des pouvoirs et la responsabilité personnelle;
- le choix attentif du personnel et sa formation;
- des conventions comptables mises à jour régulièrement.

Dans le cadre de son plan d'activités annuel, la SOFC effectuera, au besoin, une évaluation des risques à l'échelle de la Société et élaborera des stratégies d'atténuation pertinentes.

On s'attend à ce que la Division de la vérification interne de l'Ontario du ministère des Finances élabore un plan annuel de vérification interne en se fondant sur son évaluation du risque et sur l'avis du comité de vérification et de la direction de la SOFC. Le plan de vérification interne est approuvé par le comité de vérification de la SOFC. La Division de la vérification interne rend compte au Comité de vérification de la SOFC des résultats de ses travaux de vérification à la SOFC.

Conseil d'administration
Les personnes suivantes siégeaient au Conseil d'administration pendant l'exercice 2008-2009.

George Ross*
Président, nommé en février 2009. Mandat actuel jusqu'en février 2012.

M. George Ross a été nommé sous-ministre auprès du ministère de la Recherche et de l'Innovation (MRI) en janvier 2008.

Auparavant, il exerçait les doubles fonctions de sous-ministre adjoint et de directeur général des opérations au sein du MRI.

Avant de se joindre au MRI, M. Ross était sous-ministre adjoint des services sur le terrain auprès du ministère des Richesses naturelles (MRN).

M. Ross est titulaire d'un baccalauréat en études environnementales de l'université de Waterloo et de certificats en administration des affaires et en gestion des ressources humaines des universités Ryerson et Queen's. Il est aussi diplômé du programme spécialisé en gestion de ressources humaines de la Rotman School of Business de l'université de Toronto.

Tony Rockingham*
Vice-président, nommé en février 2009. Mandat actuel jusqu'en février 2012.

M. Tony Rockingham est sous-ministre adjoint, Division de l'innovation et de la commercialisation, ministère de la Recherche et de l'Innovation.

Avant d'occuper ce poste, il était sous-ministre adjoint chargé de la conservation et des politiques stratégiques auprès du ministère de l'Énergie.

M. Rockingham a fait des études d'ingénierie industrielle à l'université de Toronto et a obtenu un doctorat en ingénierie mécanique de l'Imperial College of Science and Technology de Londres.

Gadi Mayman*
Première nomination en février 2009. Mandat actuel jusqu'en février 2012.

M. Gadi Mayman est directeur général de l'Office ontarien de financement.

M. Mayman est responsable de la stratégie d'emprunt à moyen et à long termes, des relations bancaires et des politiques liées à la gestion de la dette de la province de l'Ontario. Il donne des conseils au gouvernement provincial concernant l'utilisation du crédit provincial et les relations avec les marchés financiers et les investisseurs. Il est également directeur général de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) et assume la responsabilité de ses activités quotidiennes.

M. Mayman est membre du conseil d'administration de la Société ontarienne de travaux d'infrastructure (SOTI). Il copréside le Joint Nuclear Funds Investment Committee, un comité conjoint de l'OOF et de l'Ontario Power Generation Inc. (OPG).

Avant de se joindre au ministère des Finances de l'Ontario en 1991, M. Mayman a travaillé comme agent du trésor à la Société pour l'expansion des exportations (SEE) à Ottawa pendant trois ans et à la Division internationale de la Banque Toronto-Dominion pendant cinq ans.

M. Mayman a obtenu un baccalauréat ès sciences en ingénierie industrielle de l'université de Toronto en 1981 et une maîtrise en administration des affaires de l'université Western Ontario en 1988.

Tony Vander Voet*
Nommé en février 2009. Mandat actuel jusqu'en février 2012.

M. Tony Vander Voet est sous-ministre adjoint intérimaire, Division des sciences et de la recherche, ministère de la Recherche et de l'Innovation.

Depuis 1980, M. Vander Voet a occupé des postes avec de plus en plus de responsabilités dans plusieurs ministères et organismes du gouvernement de l'Ontario, et notamment le ministère du Développement du Nord et des Mines, le Centre des sciences de l'Ontario, le ministère de la Culture, du Tourisme et des Loisirs, le ministère du Solliciteur général et des Services correctionnels et le ministère du Développement économique et du Commerce.

Il a obtenu un baccalauréat ès sciences et une maîtrise ès sciences en chimie de l'université de l'Alberta. Il est titulaire d'un doctorat en chimie de l'université de Toronto.

* Membre du comité de vérification. Pendant la phase de démarrage de la SOFC, les administrateurs du conseil sont tous membres du comité de vérification; à l'avenir cette démarche fera l'objet d'une évaluation au besoin.

Politiques et procédés en matière de gestion des risques
Le Conseil a l'intention de travailler à établir des comités de gestion qui élaboreront et approuveront les politiques et procédés en matière de gestion des risques, ainsi que les mesures de rendement pour la Société.

Ces politiques seront mises au point en conformité avec les lignes directrices des organismes de réglementation, qui peuvent inclure sans toutefois s'y limiter, le Bureau du surintendant des institutions financières Canada, la Banque des Règlements Internationaux et en consultation avec les représentants des banques canadiennes sur leurs pratiques en matière de gestion de risque.

Le conseil d'administration et les comités de gestion surveilleront aussi le rendement.

Risque opérationnel
Par risque opérationnel, on entend le risque de perte résultant de procédés internes, de personnes ou de systèmes inappropriés ou défectueux, ou d'événements extérieurs. La SOFC gèrera le risque opérationnel en menant des examens appropriés et en améliorant les procédés, en ayant des politiques et procédés documentés, des systèmes de traitement des données, des plans d'urgence et en assurant la formation du personnel.

La SOFC a l'intention d'élaborer un Plan de continuité des activités (qui couvrira les activités de la Société), et qui sera mis à jour, au besoin, pour faciliter la continuation des fonctions d'exploitation essentielles avec un minimum d'interruption en cas d'urgence.

Politiques visant la communication de la gestion des risques
Le conseil d'administration a l'intention de tenir des réunions régulièrement tous les trois mois au cours desquelles les administrateurs seront mis au courant des activités de la Société :

- Le président-directeur général de la SOFC présentera devant le conseil d'administration de la Société l'avancement des travaux sur le plan triennal, la dotation en personnel et les autres questions d'ordre administratif et opérationnel. Le président-directeur général présentera aussi un rapport sur la conformité avec les lignes directrices du gouvernement pertinentes.
- Le président-directeur général rendra compte de l'exposition aux risques et de la performance des programmes ainsi que toutes les exceptions aux politiques.

Autres sources d'information

Sites Internet

Société ontarienne de financement de la croissance	www.ontario.ca/sofc
Ministère de la Recherche et de l'Innovation	www.ontario.ca/innovation
Fonds ontarien de capital-risque (*Ontario Venture Capital Fund*)	www.ovcf.com

Renseignements

Pour des renseignements généraux, veuillez communiquer avec la SOFC :

Ontario Capital Growth Corporation / Société ontarienne de financement de la croissance
56, rue Wellesley Ouest, 18e étage
Toronto (Ontario), Canada
M7A 2E7

Sans frais : +1-877-422-5818
Téléphone : +1-416 325-6807
Télécopieur : +1-416 326-9654

Pour communiquer avec la **Société ontarienne de financement de la croissance** composez sans frais le + 1-877-422-5818.

Ce document est aussi disponible sur le site Web de la SOFC au www.ontario.ca/sofc

This document is available in English.

Imprimé en Ontario, Canada
© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2009 07/09
ISSN 1920-3446

Ontario

Société ontarienne de financement de la croissance